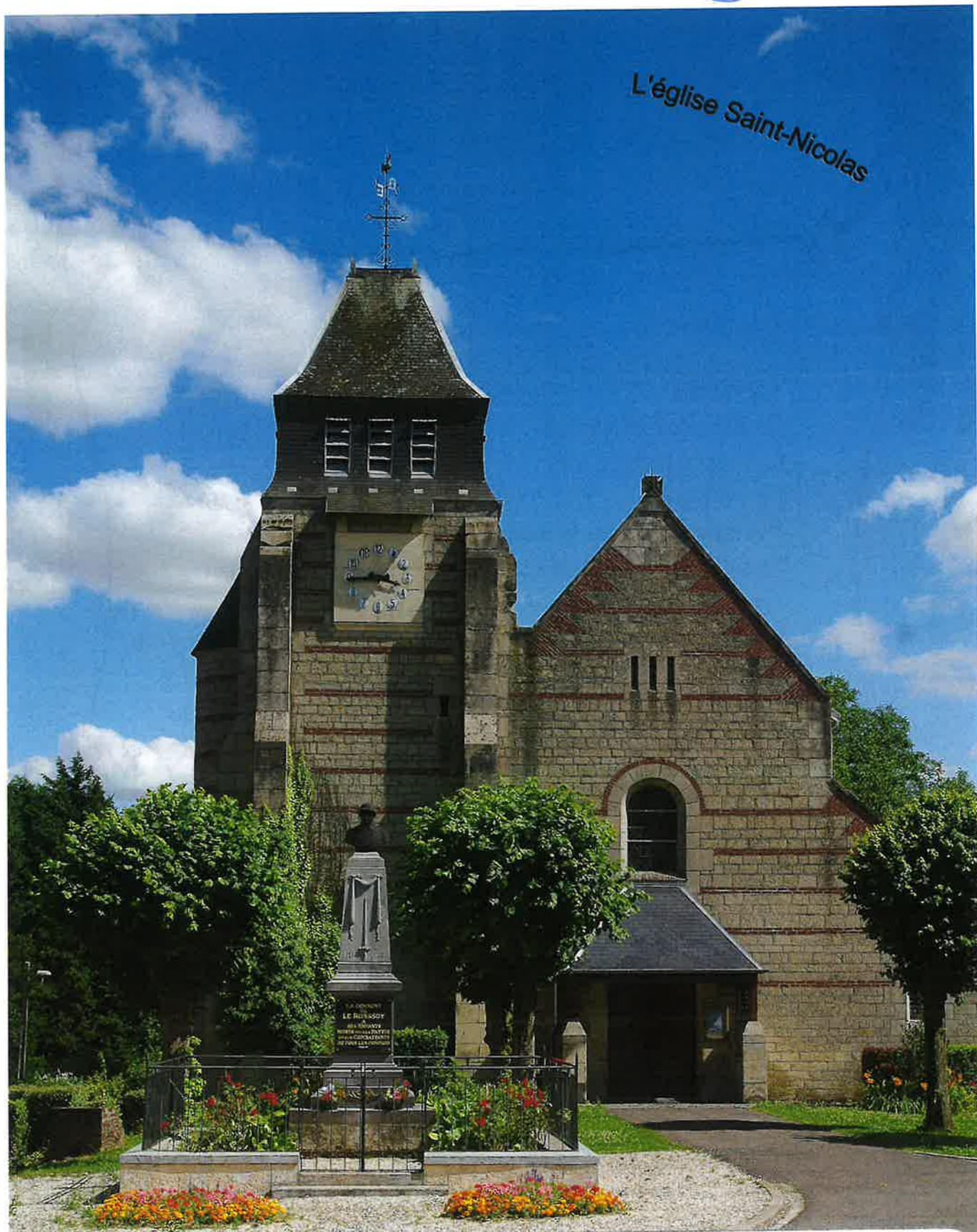


Le Ronssoyen

L'église Saint-Nicolas

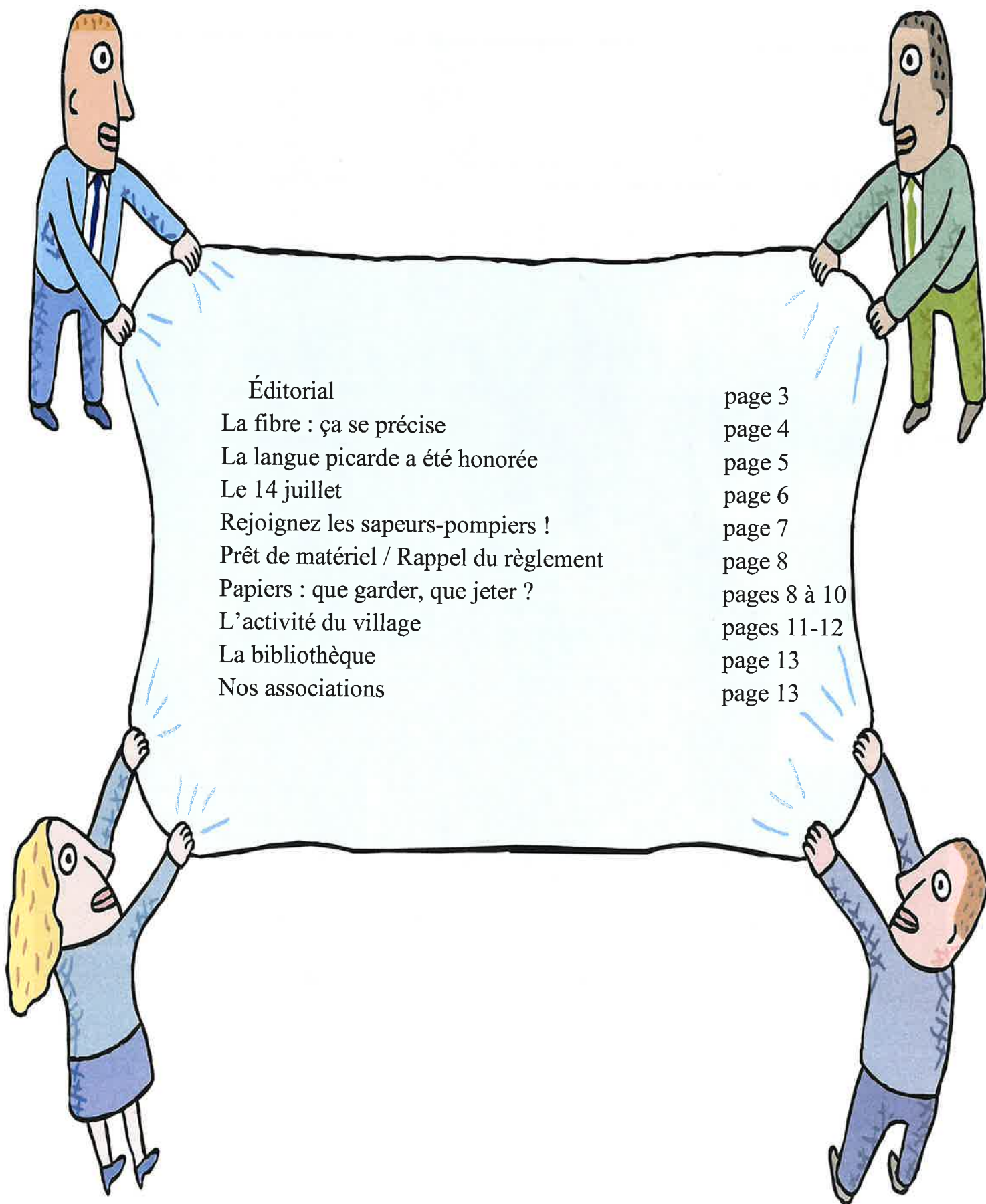


Mairie 7 Rue Charles de Gaulle 80740 LE RONSSOY

Téléphone et Fax : 03 22 86 63 09

Adresse e-mail : mairie-le-ronssoy@orange.fr

Site internet : www.mairieleronssoy.com



**OUVERTURE DE LA
MAIRIE
DU LUNDI AU
VENDREDI
DE 16H30 à 17H45**



**Monsieur le
Maire est
présent du
lundi au jeudi
aux heures
d'ouverture.**

L'équipe municipale

Maire : BRAY Michel

Adjoint :

DUCATTEAU Jean-François

CAZÉ Aurélien

CARDON Danielle

Conseillers :

ANCELLE Murielle

CAGNIART Claude

CENSIER Aurélie

FAGLAIN Jacky

FAILLE Marie-Christine

GOMES Thomas

GUICHEMERRE Vanessa

JOSSE Christopher

MORIAUX Jean-Michel

SAUVAGE Éric

THIEULOT Pierre

Le personnel communal

Secrétaire :

SALLIER Marie-Ange

**Agent d'entretien aux
écoles :**

MORIAUX Cindy

Emploi Contractuel :

BELMANT Marianne

Emploi aidé : VASSEUR
Frédéric

Éditorial

Chères Ronssoyennes, Chers Ronssoyens,

Le début d'année 2024 a été riche en festivités, avec le passage des 4 Jours de Dunkerque à travers les Hauts-de-France, le Circuit des écrivains, consacré cette année à Paul Moiret, avec deux journées bien remplies et suivies par un public nombreux, la Fête du Ronssoy et la participation active des habitants à ces journées et un record de convives (160 couverts) au repas du midi, la fête des voisins, première édition, et une centaine de participants, la fête des écoles et présence record de plus de 200 personnes (parents, grands-parents et amis).

Merci à vous tous de votre présence, avec une mention particulière aux enseignants et aux enfants qui ont participé à toutes les manifestations avec un entrain communicatif.

Le Conseil Municipal a travaillé sur la rénovation énergétique des bâtiments communaux, en profitant des subventions allouées. La Mairie, les écoles, la Salle des fêtes, des logements communaux ont ainsi pu être rénovés.

Le travail ne manque pas, à condition de s'en donner les moyens et d'être présent.

« Ché l'oudi miu qu'in ché euss'eutes qui traval'lent »

Le Maire



La fibre : ça se précise !...

Attention, vous êtes âgé, il faut passer à la fibre, sinon dans peu de temps vous n'aurez plus de téléphone. Vous aurez une *box*, c'est obligatoire, mais sans internet. Appelez dès à présent votre opérateur (Orange, etc.), que vous pouvez garder ou changer. Faites vous aider s'il le faut par une personne de confiance !

Les infos, en bref...

- **Tout le monde est concerné, que vous ayez ou non internet.**
- Sachez que le réseau France Telecom que nous avons actuellement va être remplacé par la fibre, et démonté.
- Avec la fibre, vous aurez un meilleur débit (du très haut débit) et moins d'interruptions quand le réseau est saturé.
- **Le passage à la fibre est gratuit si vous y souscrivez avant le 31 Décembre 2024.**
- Avec la fibre, vous aurez une *box*, c'est normal aujourd'hui, mais **vous pouvez garder un abonnement sans internet.**
- Ce n'est pas plus cher et vous bénéficiez même d'un tarif préférentiel la première année.
- Il suffit de souscrire un contrat.
- **Appelez juste votre opérateur pour vous abonner et prendre rendez-vous.**
- Ou renseignez-vous auprès des concurrents, et prenez le temps de la réflexion.
- Votre opérateur va alors venir chez vous installer la prise fibre.
Attention, l'intervention dure environ 3 heures.
- Sachez que **le raccordement à la fibre est offert.**
- Le service ne sera pas interrompu.
- Attention aux arnaques.
- Les avantages :
 - ✓ La fibre, c'est une seule prise, mais qui permet plusieurs connexions en simultané.
 - ✓ Vous pouvez aussi avoir une maison connectée, avec la domotique.

La domotique est une technologie très récente qui permet de prendre le contrôle de sa maison. Par exemple l'assistant vocal, qui permet de donner des ordres simples comme allumer une lumière, mettre un appareil en route, fermer les volets ou encore appeler une personne.

Voir la rubrique « *La fibre optique et vous* » sur le site internet

La langue picarde a été honorée

Cette année aura encore été riche en émotions, avec le Circuit des écrivains consacré aux amateurs de langue picarde. Un défi qu'a une fois de plus relevé l'équipe du Conseil Municipal.

Après Maurice Thiéry en 2023, nous avons cette année pu découvrir les écrits de Paul Moiret. Des mois de travail acharné pour un succès garanti !

Deux personnalités différentes, deux univers, une langue picarde diversifiée, une équipe de choc, sous la houlette de l'Agence Régionale pour la Langue Picarde et des bénévoles qui contribuent à cette réussite. Merci et bravo à tous !



« In vous l'avot dit qu'i'y' aurot éné célébrité. Et bin, cha n'a pos minqui. Françoise Desmaret alle étot là, pis alle a fait un sacré tchot souper ! In s'in rappelera, croyez-min. Tant pis pour cheux qui n'sont pos v'nus. Eul' femme-là, de l'radio France Bleu Picardie, alle est formidabe, mais in vrai, cha vaut l'détour. Tous ches gins étint contints, cha fait plaisir. In avot l'culture eud ches camps. Poleur, in a l'culture d'eule lingue picarde. In s'instruit pis in rigole... Merchi cor' ch'l'artiste !





La retraite aux flambeaux et le feu d'artifices ont eu un franc succès. Nous déplorons cependant que peu de concitoyens nous aient honorés de leur présence au vin d'honneur.

Le 14 Juillet est, nous le rappelons, la Fête Nationale. Partout sont organisés des bals et des feux d'artifices. Certains d'entre vous suivent peut-être aussi le défilé du 14 Juillet à la télévision. Les armées défilent sur les Champs Elysées, à Paris, devant le Président de la République. Des pompiers aussi, même de chez nous, et c'est un véritable honneur (revoir la publication d'août 2022).



14 juillet 1880

Pour les enfants :

C'est quoi le 14 Juillet ?

C'est une fête dans tout le pays. Le Gouvernement, autrement dit l'État, invite tout le monde à célébrer notre pays, la France.

C'est pour se rappeler le 14 juillet 1789. À cette époque, on parlait de Monarchie absolue, car le Roi (Louis XVI) gouvernait seul, c'est-à-dire qu'il décidait de tout. Les Français se sont battus pour leur liberté.

Et ils ont gagné. Le Souverain (le Roi) a donc été obligé de gouverner et travailler avec des gens que le peuple a élus. Les Français ont même créé la Garde Nationale, pour avoir leur propre armée. Ils ont détruit la Bastille, cette forteresse qui avait été bâtie pour protéger le Roi, qui était un symbole de pouvoir, et qui servait aussi de prison. Le peuple de Paris a donc montré qu'il était devenu plus fort que le Roi. Les Français voulaient une société plus juste.

C'était l'époque de la Révolution Française, qui a changé beaucoup de choses, aussi bien dans la société qu'en politique. La devise « **Liberté, Égalité, Fraternité** » est devenue la valeur fondamentale de la France.

C'est sous le Gouvernement de la III^{ème} République, en 1880, que le 14 juillet est devenu un jour férié, justement pour se souvenir de cette Révolution du peuple.

On accroche des drapeaux partout et on fait la fête.

Et c'est important de se souvenir de ce qu'on a acquis / obtenu.

Rejoignez les sapeurs-pompiers !

- Quelque soit le sexe, homme ou femme ;
- Vous êtes en bonne condition physique ;
- Vous avez entre 16 et 55 ans ;
- **Pour les Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP), intégration dès l'âge de 13 ans.**

Vous voulez :

- apprendre les gestes qui sauvent ;
- apprendre les techniques de lutte contre l'incendie ;
- faire du sport ;
- gagner en courage ;
- apprendre le dépassement de soi ;
- évoluer au sein d'une équipe dynamique ;
- donner du temps aux autres ;
- partager des valeurs de solidarité et de civisme.

« Ches pompiis, feut y'eu dire merchi pou tout che qui font. l' seuvent des gins, i' z'arrêtent ches fus, pis d'eutes cosses. Pis ch'tite qu'il a belle eud s'ingagi là-d'dins, feut pos hésiter. In n'a b'soin. Pis maintenant, y a même des femmes, pis békeup eud jannes. Mi, min père il étot pompîi quind il étot jonne... »



Alors contactez **le Centre de Secours d'Épehy**
par mail : chef.epehy@sdis80.fr
ou sur Facebook : **Sapeurs-Pompiers d'Épehy**



Prêt de matériel



Rappel du règlement :

Article 1 : La Commune prête gracieusement des tables (planches et tréteaux), des bancs et chaises à ses Associations et à ses habitants.

Article 2 : L'emprunteur doit faire une demande au Secrétariat de Mairie suffisamment en avance (*par exemple* le vendredi pour le samedi de la semaine suivante), ceci dans un souci d'organisation.

Article 3 : La Secrétaire se renseigne sur la disponibilité du matériel et confirme la réservation.

Article 4 : L'emprunteur prend rendez-vous pour venir chercher ce qu'il a demandé.

Article 5 : L'emprunteur dépose un chèque de dépôt de garantie de 100 euros au Secrétariat, en échange d'un bon, à remettre à l'employé de Commune ou à l'Adjoint présent pour l'enlèvement du matériel.

Article 6 : L'emprunteur ramène le matériel, qui est vérifié.

Article 7 : Si le matériel est rendu intégralement et en bon état, l'emprunteur récupère sa caution.

Article 8 : Pour tout manquement aux conditions sus-énumérées, le chèque de garantie n'est pas rendu, et les dommages sont facturés.



Papiers : que garder, que jeter ?

Quelques conseils... mais vous pouvez aussi tout garder !

• Tickets de carte bancaire (paiements et retraits) : jusqu'à réception du relevé de compte
4 mois
• Certificat d'examen du permis de conduire + jusqu'à réception du permis
1 an
• Certificats de ramonage.
• Factures de téléphone fixe et mobile et internet.

• Facturettes de carte bancaire et reçus de retraits dans les distributeurs automatiques de billets. • Impôts locaux (<i>taxe foncière et taxe d'habitation</i>) : jusqu'à réception de l'avis suivant. 3 ans en cas de dégrèvement, exonération ou abattement. • Ordonnances de médicaments, de délivrance de lunettes pour les moins de 16 ans.
1 an et 8 jours
• Chèque à encaisser. Passé ce délai, le chèque ne peut plus être encaissé, mais la dette reste due.
Variable selon les organismes
• Carte de mutuelle. • Demandes de remboursement.
2 ans
• Achats : gardez les factures au moins le temps de la garantie, voire plus longtemps pour l'assurance ou les impôts (<i>meubles, tableaux ou bijoux,...</i>). • Assurances : quittances, avis d'échéances, courrier de résiliation, preuves de règlement. Les contrats sont à garder pendant toute leur durée, plus 2 ans. • Echéance APL. • Contrat de prêt immobilier et autres justificatifs : 2 ans à compter de la dernière échéance. • Crédit à la consommation : 2 ans à compter du paiement de la dernière échéance. • Décompte de remboursement de Sécurité Sociale, y compris ce qui concerne la maternité (délai de 5 ans en cas de fraude ou de fausse déclaration). • Factures de gaz et d'électricité. • Factures d'eau si le fournisseur est privé. • Factures de petits travaux (<i>fenêtres par exemple</i>). • Attestation d'entretien annuel des chaudières. • Procès-verbal de contrôle technique automobile. • Preuve de restitution de matériel (<i>box</i>). • Factures d'hôpital privé.
3 ans
• Impôts sur le revenu, déclaration et avis d'imposition. Pour d'éventuels contrôles, le fisc remonte jusqu'à trois ans en arrière au maximum (<i>exemple : déclaration 2024 à conserver jusqu'à la fin 2027</i>). • Ordonnance de délivrance de lunettes (pour les personnes de 43 ans et plus). Une ordonnance de moins de trois ans permet de faire changer ses verres sans repasser par l'ophtalmologiste. • Preuve de paiement d'une amende lorsque l'infraction constituait un délit (<i>exemple : excès de vitesse</i>). • Preuve de versement des allocations de chômage : les sommes indûment versées peuvent être réclamées pendant ce délai (5 ans en cas de fraude ou de fausse déclaration). • Avis de versement d'allocations familiales. Délai de reprise en cas de trop versé (délai de 10 ans en cas de fraude ou de fausse déclaration). L'allocataire a 2 ans pour agir en paiement de ses prestations. • Notes de frais (si vous utilisez la déduction des frais réels pour la déclaration d'impôts, vous pouvez être contrôlé dans les 3 ans).
4 ans
• Documents relatifs aux droits de donation, de succession et à l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF). Pour l'impôt sur la fortune, le fisc peut remonter jusqu'à sept ans en arrière. • Factures d'eau si votre fournisseur est public. • Factures de travaux lorsqu'ils ouvrent droit à un avantage fiscal. • Factures d'hôpital public.
5 ans

- Relevés de comptes bancaires, talons de chèques, remises de chèques, virements, prélèvements (à partir de l'opération).
Un débit de chèque frauduleux peut être contesté dans un délai maximum de 18 mois.
- Documents concernant un compte que vous fermez (convention d'ouverture, etc.) : 5 ans à compter de la date de clôture.
- Ordonnance de délivrance de lunettes (pour les personnes entre 16 et 42 ans).
- Versement d'une pension alimentaire.
Les délits figurant sur vos relevés bancaires peuvent constituer une preuve de versement.
- Pour les particuliers employeurs : les bulletins de paie, contrats de travail, déclarations d'accident de vos salariés (3 ans pour les documents relatifs aux charges sociales, attestations fiscales et solde de tout compte / à fournir pour les crédits d'impôts).
- Avis de versement d'allocations familiales (vous avez 2 ans pour agir si vous n'avez pas perçu le bon montant ; la CAF a 2 ans pour se faire rembourser un trop-perçu ; ce délai passe à 5 ans en cas de fraude de votre part).
- Documents de copropriété : appels de charges, justificatifs de paiement,...

5 ans après la fin du bail

- Location : bail, état des lieux, acte de cautionnement, de charges, quittances de loyers, factures de travaux d'entretien.
- Le locataire a cinq ans pour contester un élément relevant du bail
- Le propriétaire a cinq ans aussi pour exiger le paiement des loyers et charges.

10 ans

- Contrats d'assurance (*auto, habitation, vie,...*) et dossiers de sinistre et dommages corporels.
- Factures de travaux couverts par la garantie décennale (*travaux de construction ou touchant au gros-œuvre*).

À vie

- Carnet de vaccination, carte de groupe sanguin, carnet de santé.
- Certificats, examens médicaux, radiographies (documents utiles en cas de rechute ou d'aggravation de l'état de santé).
- Carte d'invalidité d'un enfant : jusqu'à la liquidation de la retraite.
- Pas de délai pour l'ordonnance de délivrance d'audioprothèses.
- Titres de propriété / actes de vente.
- Bulletins de salaires.
Le salarié dispose de 3 ans pour réclamer un arriéré de salaire.
- Contrats et certificats de travail.
- Reçus pour soldes de tout compte.
- Décomptes des indemnités journalières de Sécurité Sociale ou des allocations de chômage.
- Relevés de situation des points de retraite complémentaire.
- Livret militaire et attestations des services accomplis.
- Contrat de mariage (en cas de perte, s'adresser au Notaire qui l'a établi).
- Livret de famille (en cas de perte ou de divorce, un duplicata peut être obtenu à la Mairie).
- Acte de reconnaissance d'un enfant (la Mairie peut en délivrer une copie).
- Convention de PACS (en cas de perte, un notaire peut fournir une copie, mais pas le tribunal ni la Mairie).
- Jugement de divorce (en cas de perte, une copie est fournie par le Tribunal).
- Jugement d'adoption (en cas de perte, une copie est fournie par le Tribunal).
- Donations, testaments, succession.
- Notification des retraites et des pensions de réversion.
- Papiers de véhicules.
Toute facture de véhicule (*achat, réparation,...*) est à garder tant que vous avez le véhicule, plus deux ans en cas de revente (*vice caché*).
- Diplômes.

Pour les personnes décédées

Les délais de conservation des papiers continuent de s'appliquer après le décès du défunt, car certains peuvent prouver des dettes ou des créances transmises aux ayants-droit lors de la succession.

Le versement de certaines prestations sociales après le décès du bénéficiaire peut faire l'objet d'une action en recouvrement auprès des ayants-droit pendant 5 ans à compter du décès.

L'activité du village...



Petits commerces et grands services !

NOS SERVICES

MAIRIE 7 Rue Charles de Gaulle mairie-le-ronssoy@orange.fr	03 22 86 63 09	Permanences du Lundi au Vendredi De 16h30 à 17h45 Site internet : www.mairieleronssoy.com
Agence Postale Communale 7 Rue Charles de Gaulle Tous les services dont Retraits d'argent : 500 euros tous les 7 jours	03 22 84 49 63	Ouverte les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi De 11h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00 Le Samedi de 9h00 à 12h00
Centre des Finances SIP de Péronne 2 Avenue Charles de Gaulle BP 15 80200 PERONNE sip.est-de-la-somme@dgfip.finances.gouv.fr	Impôts : 03 22 84 77 77	Pour toute questions relatives à l'impôt : Service Impôts des Particuliers (SIP) à PÉRONNE. Le SIP Est de la Somme est ouvert au public : les Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi, de 9h00 à 12h30. Ouvert <u>exclusivement sur rendez-vous</u> le Jeudi matin : appelez 48 heures avant.
Gendarmerie de Roisel Route de Cambrai 80240 ROISEL	03 22 86 45 17	Ouverte les Lundi et Samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Pré-plainte en ligne sur https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/		
Déchetterie de Roisel	09 71 44 96 08	
Horaires du 1^{er} Octobre au 31 Mars : Ouverte les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 14h00 à 17h00 ; Les Mercredi et Samedi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; Fermée le Dimanche. Horaires du 1^{er} Avril au 30 Septembre : Ouverte les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 14h00 à 18h00 ; Les Mercredi et Samedi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ; le Dimanche de 10h00 à 12h00.		
Il n'y a plus de passage pour les encombrants. Il faut aller directement à la Déchetterie.	Appelez la Ressourcerie « AIR » : 09 72 25 71 65	Pour toute demande de débarras : appelez au plus tard le vendredi avant la semaine de collecte et donnez votre liste sans rien oublier.

NOTRE INFIRMIÈRE À DOMICILE

Sylvie TABARY-RENAUX

28 Rue Charles de Gaulle



Tous soins à domicile

+ sur rendez-vous à votre Cabinet d'infirmière

28 Rue Charles de Gaulle 80740 LE RONSSOY :

Prises de sang, injections, pansements, soins à la personne, perfusions, tests Covid, et prescription de vaccins

CABINET DE NEUROTRAINING ET BIORÉSONANCE

Bétania BOURROUX

06 59 45 65 96

2 Rue Charles de Gaulle

bbourroux@gmail.com

<https://www.betania-bourroux.fr/>



NOS COMMERCES

Boulangier-Pâtissier-Chocolatier Robert et Sandrine VARENNE 19 Rue Charles de Gaulle	03 22 85 38 86	Ouvert du Mardi au Vendredi de 6h30 à 13h00 et de 15h30 à 19h00 / Le Samedi de 6h30 à 13h00 et de 17h00 à 19h00 / Le Dimanche de 6h30 à 12h30 Fermé le Lundi
Café-Tabac « Au bon accueil » Nicolas LETELLIER 5 Rue Winston Churchill	03 22 85 53 47	Ouvert les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 7h00 à 20h00 / Le Samedi de 8h00 à 21h00 selon affluence, sinon 20h00 / Le Dimanche, de 9h00 à 13h00 et de 18h00 à 20h00. Fermé le Mercredi / Pour les jours fériés : horaires affichés dedans et à l'extérieur. Tabac, Dépôt de gaz, Presse, Le Courrier Picard, Recharges téléphoniques, Jeux, Loto, PMU, FDJ, Paiement de proximité , Vente de vin, de bière et de <i>soft</i> à emporter, cbd, et Friterie dans la cour tous les vendredis soir. Dépôt de pain le Lundi sur reservation le Samedi
DADA la Frit'Rit Food Truck	07 89 75 37 52	David vous accueille sur la Place tous les jeudis , de 18h30 à 22h00 Vous pouvez aussi le solliciter pour les événements : anniversaires, brocantes et soirées
DRIVE de fruits et légumes Carole PELLET et Laurent HODIN 20 Rue Charles de Gaulle lolo.carole210363@gmail.com	06 78 69 25 54	Le Samedi de 8h00 à 12h00
Horticulteur Régis SELLIE 3 Rue Notre-Dame	03 22 86 63 07	Ouvert du Lundi au Samedi De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h30
« A.2.S. Rénovation » Stéphane PELET et Anaïs LEROY 11 Rue Marcel Léger a2srenovation@gmail.com	06 25 89 89 20 06 18 86 20 63	Maçonnerie générale : Carrelage, Plâtrerie, Isolation, Peinture ; Électricité : Neuf, Rénovation.
Photographe Laura RAINGEVAL 5 bis Rue Charles de Gaulle ptitboutshoot@gmail.com	07 87 26 37 82	Photographie spécialisée : grossesse, naissance, enfant, famille, portrait. UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS les Mardi, Mercredi et Vendredi
Plaquiste Christophe ANCELLE 17 Rue Winston Churchill christophe.ancelle80740@gmail.com	06 62 40 74 22	Isolation intérieure, pose de plaques, enduit, aménagement des combles, pose de parquet flottant
« LMN Rénovation » David LONGUEMART 4 Rue Jean Jaurès	06 11 64 36 35 03 64 27 56 48	Plâtrerie, Isolation, Rénovation, Cloisons, Plafonds, Faux-plafonds, Aménagement des combles, Enduit DEVIS GRATUIT
Christophe HORON Multi-services à domicile horon.c@hotmail.com	06 80 51 01 02	Entretien d'espaces verts, Jardinage / Bricolage, Curage de box, Fendage et Rangement de bois de chauffage, Nettoyage d'intérieur / extérieur
Sandrine BARDEAUX	06 30 11 78 96	Coiffure mixte à domicile

Autres		
Apiculteur THIEULOT Pierre	06 38 68 73 27	Récupère essaims d'abeilles gratuitement Intervention rapide, 7j/7, week-end et jours fériés N'intervient pas pour les guêpes ou les frelons
Cambrai Guêpes et Frelons cgf59400@gmail.com	06 61 96 92 73	Destruction de nids de guêpes, nids de frelons, nids de frelons asiatiques DEVIS GRATUIT

LA BIBLIOTHÈQUE

Ouverte le Mercredi de 15h30 à 18h00.

Corinne et Jacqueline vous y accueillent, même pendant les vacances

Les dons de livres sont les bienvenus, mais neufs ou en très bon état (pas jaunies ni tachés).

NOS ASSOCIATIONS

ACPG-CATM (Anciens combattants)	Mme ARPIN 03 22 86 63 36	Philippe BONNINGUE , Président 80240 ROISEL
Association des Parents d'Elèves (A.P.E.)	06 16 78 09 29	Anne-Sophie ANFRAY 32 Grande Rue 02420 LEMPIRE
Ches Verts Lurons (Club des aînés)	03 22 86 55 81	Albert SOENS 8 Rue Notre-Dame
Kano Club (Judo)	03 60 51 93 09 06 17 33 42 64	Aurélien CAZÉ 3 Rue Charles de Gaulle
Société de Chasse	07 89 39 53 05	Laurent DEPUIS
Entente Sportive (Foot)	06 27 11 96 15	Thierry JOSSE



Informations et tarif

Facebook du club : kano Ronssoy Roisel

Mail : kano.club@yahoo.fr

Contact : Aurélien : 06/17/33/42/64 (président)
Laurence : 06/63/97/40/98 (professeur)

Membres du comité directeur : CAZE Aurélien (président), DONATI Cédric (Vice-président), DECARNELLE Cindy (Trésorière), CAZE Evelyne (secrétaire), CLOLERY Thomas (membre), WILMORT Elodie (membre).

Horaires des cours : le mercredi au gymnase de ROISEL

- De 17h00 à 18h00 BABY Judo et Judo débutant
- De 18h00 à 19h30 Judo confirmé et adultes

Le vendredi à la salle de judo de LE RONSSOY

- De 17h30 à 18h30 Judo débutants
- De 18h30 à 20h30 Renforcement + Judo adultes

Tarif : Cotisation 100€ / an + Licence FFJDA 41€

Tarif dégressif à la 2^{ème} licence Cotisation 90€/an + licence 41€

A partir de la 3^{ème} et plus Cotisation 80€/an + licence 41€

Le paiement s'effectue à l'inscription et peut se faire en plusieurs fois

Paiement 3x : 1^{er} chèque de 51€ + 2 chèques de 45€ (1^{er} chèque encaissé à l'inscription, le 2^{ème} en décembre et le 3^{ème} en mars).

Paiement 5x : 1^{er} chèque de 41€ + 4 chèques de 25€ (1^{er} chèque encaissé à l'inscription, le 2^{ème} en novembre, le 3^{ème} en février, le 4^{ème} en avril et le 5^{ème} en juin)

Le montant du 1^{er} chèque est obligatoirement équivalent au prix des licences

Nous

Acceptons :



Informations et tarifs Taïso

Facebook du club : kano Ronssoy Roisel

Mail : kano.club@yahoo.fr

Contact : Aurélien : 06/17/33/42/64 (président)
Laurence : 06/63/97/40/98 (professeur)

Membres du comité directeur : CAZE Aurélien (président), DONATI Cédric (Vice-président), DECARNELLE Cindy (Trésorière), CAZE Evelyne (secrétaire), CLOLERY Thomas (membre), WILMORT Elodie (membre).

Horaires des cours : Le vendredi à la salle de judo de LE RONSSOY

- De 18h30 à 19h30 Taïso

Le mercredi au gymnase de ROISEL

- De 18h00 à 19h00 Taïso

Tarif Taïso : Pour 2h/semaine Cotisation 60€/an + licence 41€ = 101€

Spécial travailleur posté : cotisation 40€/an + licence 41€ = 81€

Le paiement s'effectue à l'inscription et peut se faire en plusieurs fois

Paiement 3x : 1^{er} chèque de 41€ + 2 chèques de 30€ (1^{er} chèque encaissé à l'inscription, le 2^{ème} en décembre et le 3^{ème} en mars).

Paiement 5x : 1^{er} chèque de 41€ + 4 chèques de 15€ (1^{er} chèque encaissé à l'inscription, le 2^{ème} en novembre, le 3^{ème} en février, le 4^{ème} en avril et le 5^{ème} en juin)

Le montant du 1^{er} chèque est obligatoirement équivalent au prix des licences

Nous

Acceptons :





Des erreurs ou des oublis ont pu se produire.

Merci de nous en excuser !

Merci aux Conseillers Municipaux qui distribuent votre Ronssoyen !

Votre Maire et vos Conseillers distribuent le journal

(à ceux qui ont rendu le coupon de Janvier 2021 et qui ont opté pour l'exemplaire papier) :

Rue Charles de Gaulle	Monsieur le Maire
Rue Eugène Leconte	Claude Cagniard
Rue Franklin Roosevelt	Pierre Thieulot
Rue Jean Jaurès	Vanessa Cornaille
Rue de Lempire	Aurélien Cazé
Rue de la Libération	Aurélien Censier <i>et</i> Christopher Josse
Rue Louis Lobry	Pierre Thieulot
Rue Marcel Léger	Jean-François Ducatteau
Rue Marie-Louise Frison	Pierre Thieulot
Rue Max Cottrelle	Jean-Michel Moriaux
Rue Notre-Dame	Danielle Cardon
Place Clémenceau	Claude Cagniard
Rue Ponthieux-Rigaux	Jacky Faglain
Rue du 14 Juillet	Éric Sauvage
Rue de Sainte-Émilie	Jean-François Ducatteau
Rue de Templeux	Jean-François Ducatteau
Rue Winston Churchill	Muriel Ancelle

Papier 100 % recyclé



Mairie de Le Ronssoy
Édition de Septembre 2024